

Participation, Intéressement Attention aux entourloupes



Entourloupe n°1 : La répartition des bénéfices

Participation aux résultats Groupe 2023

**La participation est versée à tous les salariés du groupe en France*

Somme des résultats d'exploitation du groupe en France 1 776 M€

Soit 34 813 € par salarié

Participation versée aux salariés : 153 M€ au total

soit 3 001 € versé par salarié

Intéressement aux résultats Defence & Space 2023

**L'intéressement est versé à tous les salariés ADS dans le monde.*

Résultat Defence&Space 220 M€

Soit 7065 € par salarié

Intéressement versée aux salariés : 48 M€

1 547 € versé par salarié

(montant moyen, proratisation au temps de présence inclus)

Attention: les résultats de notre division sont amputés chaque année de nombreux frais et intérêts payés au groupe, réduisant d'autant notre résultat et notre intéressement.

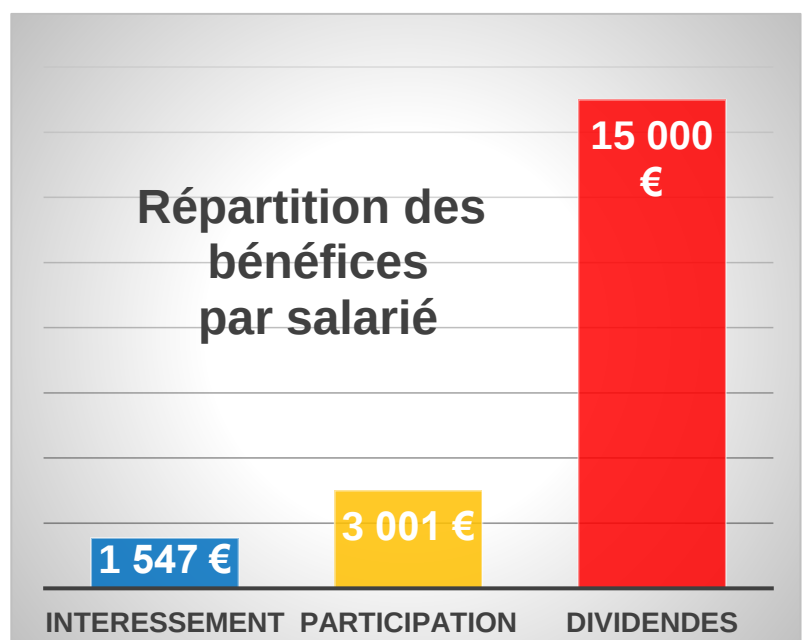
Dividendes versés aux actionnaires sur les résultats Groupe 2023

Dividendes décidés en 2024 sur résultats 2023 2 213 M€

Soit 15 000 € rapporté par salarié

Airbus groupe et Airbus Defence and Space sont bien capables de dégager des bénéfices... pour les actionnaires, qui voient les dividendes augmenter de 55%. Près des 2 tiers des bénéfices sont ainsi dilapidés en dividendes.

Pourtant ce sont les salariés qui créent les richesses mais qui subissent une politique salariale une nouvelle fois sous l'inflation, et une absence totale de reconnaissance de leurs efforts.



Entourloupe n°2 : Le versement automatique des primes sur des comptes bloqués

Le versement de la prime de participation et de la prime d'intéressement est à faire à partir du 22 Mai, avec possibilité de modification jusqu'au 05 juin 23h59,

Attention à ne pas se faire bloquer ses primes !

Si vous n'arbitrez pas votre choix :

- 50 % de la participation et 100% de l'intéressement est automatiquement versée sur le PEG **et bloquée 5 ans** (hors cas anticipés)
- 50% de la participation (avec abondement plafonné à 600€) est automatiquement versée sur le PERCOL (**en gestion à risque**) **et bloquée jusqu'à la retraite** (hors rares cas anticipés)

Entourloupe n°3 : L'exonération de cotisations sociales

Qu'elles soient versées sur la paye ou placées sur le PEG ou le PERCOL, les primes de participation et d'intéressement sont soumises à CSG-CRDS (9,7%) mais ne sont pas soumises à cotisations sociales, ne donnent donc aucun droit aux salariés en terme de cotisation retraite ou chômage.

Les cotisations sociales sont la part du salaire qui est socialisée et retenue pour financer la Sécu et les retraites. **Cette exonération n'est en réalité qu'une baisse de salaire.**

Ces primes sont toutefois soumises à un forfait social de 20% payé uniquement par l'"employeur" (toujours à partir de la richesse créée par les salariés), à condition de ne pas les épargner sur le PEG ou PERCOL mais de les verser sur la paye.

**Si on verse nos primes sur la paye, on est assujetti à l'impôt sur le revenu en échange de la disposition immédiate des fonds. Pour les premières tranches d'imposition, pouvoir placer les primes à 3% sur un livret A pendant 5 ans et déblocable à tout moment reste toutefois plus intéressant.*

Entourloupe n°4 : L'évitement du forfait social

La direction pousse à verser les primes sur le PEG et le PERCOL, car dans ce cas elle est exonérée de payer les 20% de forfait social.

En versant sur votre paye, l'employeur cotise à hauteur 20% pour la Sécu.
Le produit du forfait social est versé à la sécurité sociale pour financer nos retraites.

**Revenir à la retraite à 60 ans c'est possible,
en arrêtant les exonérations de cotisations à la Sécu.**

Amundi, de fausses promesses ?



Filiale du Crédit Agricole et 2^e gestionnaire d'actifs d'Europe, Amundi gère depuis quelques années les différents plans d'épargne des salariés d'Airbus. Malgré la promesse de placements dit durables ou ESG (**environnementaux, sociaux et de gouvernance**), la réalité est souvent bien différente car Amundi, mais pas que, continue, grâce à l'argent des salariés, d'investir et de soutenir les projets des producteurs d'énergies fossiles. Citons par exemple le projet climaticide EACOP de TotalEnergies qui pourrait menacer les populations locales de Tanzanie et d'Ouganda, la faune et produirait 34,3 millions de tonnes de CO₂ par an !

[Lien](#)

[Nous vous conseillons de lire l'article de l'ONG ReclaimFinance](#)

